



AUTO

RISQUES STANDARD ET AGGRAVÉ

POUR QUI ?

Bon conducteur | Senior | Conducteur malussé jusqu'à 3.50 |
Résilié compagnie | Conducteur ayant eu un retrait ou une annulation
de permis | Carte grise société | **Permis de conduire > 3 ans**

POUR QUELS VÉHICULES ?

- » Tout véhicule à 4 roues de moins de 3,5 tonnes
- » Classification SRA : jusqu'au groupe 36/P.

LES + XENASSUR

- » **JUSQU'À 7 SINISTRES, DANS LA LIMITE DE :**
 - 5 matériels non responsables
 - 5 responsables⁽¹⁾ dont 1 corporel⁽²⁾
- » **TARIFS ULTRA COMPÉTITIFS POUR LES FRÉQUENCES DE SINISTRES**
- » **PAS DE LIMITE D'ÂGE**
- » **CALCUL ANTICIPÉ DES PRIMES À ÉCHÉANCE**
- » **CARTE GRISE SOCIÉTÉ**
- » **VÉHICULE DE REMPLACEMENT**
- » **JUSQU'À 75% DE RÉDUCTION SUR LA FRANCHISE DES BONS CONDUCTEURS**

⁽¹⁾ 2 sinistres si alcoolémie. ⁽²⁾ Sauf sinistre corporel dû à l'alcoolémie.

POUR QUELS USAGES ?

- » **PRIVÉ :** kilométrage illimité ; pas de déplacement trajet travail, même partiel.
- » **PRIVÉ / TRAJETS TRAVAIL :** déplacements privés + trajets aller / retour du domicile au lieu de travail.
- » **EXCLUSION COMMUNE AUX 4 USAGES :**
le véhicule assuré ne sert en aucun cas - même occasionnellement - au transport, à titre onéreux, de marchandises appartenant à des tiers, ou de voyageurs.
- » **AFFAIRES :** privé / trajets travail + déplacements professionnels occasionnels.
- » **TOUS DÉPLACEMENTS :** privé / trajets travail + tous déplacements professionnels réguliers.

PROFILS DU SOUSCRIPTEUR

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	Personne physique / personne morale	
ÂGE	RISQUE CLASSIQUE : à partir de 21 ans RISQUE AGGRAVÉ : à partir de 23 ans	
BONUS / MALUS AUTO OU MOTO	De 0,50 à 3,50 (compris)	
PERMIS DE CONDUIRE	RISQUES CLASSIQUE ET AGGRAVÉ : permis national, de plus de 3 ans, en cours de validité, délivré par un État de l'Union Européenne et en rapport avec le véhicule à assurer	RISQUES CLASSIQUE ET AGGRAVÉ : permis hors Union Européenne
LIEU DE RÉSIDENCE	France Métropolitaine	DOM-TOM, Monaco, Corse, pays étrangers
TITULAIRE DE LA CARTE GRISE	- Au nom du souscripteur ou son conjoint/concubin ou ses parents - Au nom d'une société (en tant que gérant ou associé) - Au nom d'une société de leasing, LOA, LLD	
CONDUCTEURS DÉSIGNÉS AU CONTRAT	RISQUE CLASSIQUE : conjoint/concubin dès 18 ans, titulaire du permis de conduire RISQUE AGGRAVÉ : conjoint/concubin dès 23 ans, titulaire du permis de conduire de plus de 3 ans	RISQUES CLASSIQUE ET AGGRAVÉ : tout second conducteur si carte grise société

ANTÉCÉDENTS DU SOUSCRIPTEUR AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS

ON ACCEPTE		ON REFUSE
ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE AUTO	RISQUE CLASSIQUE : ≥ 12 mois continus RISQUE AGGRAVÉ : ≥ 12 mois continus	
SUSPENSION, ANNULATION ET RETRAIT DE PERMIS	- Pour excès de vitesse - Pour perte de points - Pour alcoolémie (jusqu'à 2 gr / litre de sang) ou stupéfiants - Autres infractions	- Pour délit de fuite - Pour refus d'obtempérer - Récidives : si l'élément aggravant déclaré est une récidive
RÉSILIATION COMPAGNIE	Pour non-paiement de prime : paiement mensuel accepté si antécédents ≥ 24 mois - Pour fausse déclaration - Pour fréquence de sinistres	Autres aggravations
SINISTRES AUTO OU MOTO En tant que conducteur avec un véhicule appartenant ou non à l'assuré	- Jusqu'à 5 matériels et/ou corporels non responsables - Jusqu'à 4 matériels responsables (2 si alcoolémie) - 1 corporel responsable	Corporel responsable si alcoolémie

FRANCHISES

DOMMAGES, VOL/INCENDIE

Risque classique : >> 225 € minimum / 475 € maximum

Risque aggravé : >> 250 € minimum / 575 € maximum

BRIS DE GLACE

RISQUE CLASSIQUE : >> 65 € minimum / 140 € maximum

RISQUE AGGRAVÉ : >> 75 € minimum / 150 € maximum

PRÊT DE VOLANT

>> 750 € sauf pour le conducteur désigné

SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR

>> Incapacité permanente partielle > 10%

AVANTAGE FIDÉLITÉ

RÉDUCTIONS DE FRANCHISE

>> - 50% dès 3 ans d'assurance sans discontinuité et sans sinistre responsable

>> - 75% dès 5 ans d'assurance sans discontinuité et sans sinistre responsable

RÉDUCTION MULTI-CONTRATS

>> Appliquée dès le deuxième contrat

REFONTE TARIFAIRE À ÉCHÉANCE

>> À l'échéance principale de son contrat, votre client bénéficie toujours du meilleur tarif

>> Outil de simulation de prime à échéance disponible sur l'extranet

FRACTIONNEMENT ET MOYENS DE PAIEMENT

>> 3 possibilités de fractionnement : mensuel / semestriel / annuel
Si fractionnement mensuel : paiement du comptant

>> CB, virement et chèque

BON À SAVOIR

ASSUREUR

L'ÉQUITÉ

ASSISTEUR

EUROP ASSISTANCE

SOUSCRIPTION

>> Prise de **garantie immédiate via le site www.xenassur.fr** avec attribution d'une note de couverture valable 30 jours et **édition du Mémo Véhicule Assuré**.

>> Les Dispositions Particulières sont disponibles après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.

>> Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet d'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels : **www.xenassur.fr**.

3 FORMULES ET DES OPTIONS ADAPTÉES À TOUS LES BESOINS D'ASSURANCE

LES GARANTIES	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
RESPONSABILITÉ CIVILE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT	✓	✓	✓
PROTECTION JURIDIQUE	✓	✓	✓
VOL ET TENTATIVE DE VOL		✓	✓
INCENDIE, TEMPÊTE, ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES		✓	✓
BRIS DE GLACE		✓	✓
CATASTROPHES NATURELLES ET TECHNOLOGIQUES, ATTENTATS		✓	✓
DOMMAGES LIÉS À TOUS TYPES D'ACCIDENTS			✓

LES OPTIONS	ACCESSIBLE DÈS LA FORMULE 1	ACCESSIBLE DÈS LA FORMULE 2	ACCESSIBLE DÈS LA FORMULE 3
ASSISTANCE 0 KM + VEHICULE DE REMPLACEMENT* – Assistance en cas de panne, accident, vol ou tentative de vol, crevaison, perte / vol / casse / enfermement de clés ou enlèvement par la fourrière. – Véhicule de remplacement pour une durée d'immobilisation supérieure à 48h. – Forfait remorquage sur autoroute et voie express dans la limite de 300 €.	•	•	•
ASSURANCE DU CONDUCTEUR Versement d'une indemnité dans la limite de 1 000 000 € à vous ou à vos ayants droit en cas d'invalidité suite à un accident corporel au volant de votre véhicule.	•	•	•
ACCESSOIRES ET CONTENUS Vous permet, en complément des garanties vol, incendie ou dommages à votre véhicule, de bénéficier de l'extension de la garantie aux accessoires hors-série et au contenu à hauteur de 600 €.		•	•

CONTACTEZ NOS CONSEILLERS SPÉCIALISÉS AU **05 56 12 60 20**

Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-18h30

www.xenassur.fr / xenacontact@xenassur.fr
Rue Cervantès – 33 735 Bordeaux cedex 9



Fiche produit auto risques standard et aggravé - Décembre 2025 - Ce document non contractuel vous est fourni à titre d'information et ne peut en aucun cas engager notre responsabilité - Toute reproduction est interdite - XENASSUR – SAS au capital de 500 000 € - RCS BORDEAUX B 493 147 961 - ORIAS N° 07 008 690 (www.orias.fr) - Siège Social : 2, rue Miguel de Cervantès - 33 700 Mérignac - Courtier en assurance exerçant selon le b) de l'article L521-2, II, 1 du Code des assurances (la liste de nos fournisseurs est disponible sur demande), sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS92459 - 75 436 Paris Cedex 09. XENASSUR - Service Réclamation Clients - Rue Cervantès-33735 Bordeaux Cedex 9. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité de vos données personnelles relatives à ce contrat que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, auprès de XENASSUR - Rue Cervantès 33 700 Mérignac. Vous retrouverez toutes les informations relatives au traitement de vos données ainsi que les modalités d'exercice de vos droits sur xenassur.fr/mentions-legales.

PROFILS

	STANDARD	HAUT DE GAMME	JEUNES ASSURÉS	RISQUES AGGRAVÉS
ÂGE DE L'ASSURÉ	≥ 21 ans	≥ 30 ans	≥ 18 ans	≥ 23 ans
GROUPE / CLASSE DU VÉHICULE	Groupe ≤ 36 et/ou classe ≤ P	Gr > 36 et/ou CI > P Neuf < 100 K € Occas. < 120 K €	Permis < 3 ans : ≤ 90 CV DIN	Groupe ≤ 36 et/ou classe ≤ P
PERMIS DE CONDUIRE	Permis national en rapport avec le véhicule à assurer, délivré par un État de l'Union européenne			
VÉHICULES	Tous véhicules 4 roues ≤ 3,5 T. Exclus : véhicules à usage professionnel (taxis, ambulances), camping-cars, véhicules de collection ou de compétition et en « Jeunes assurés » : cabriolets, camionnettes, modèles sport, 4x4.			
TITULAIRE CARTE GRISE	Assuré - Conjoint/concubin - Parents de l'assuré - Société - Société de leasing, LOA			
ZONE GÉOGRAPHIQUE	France Métropolitaine hors Dom-Tom, Monaco et Corse			
USAGES	Privé - Privé/Trajet - Affaires - Tous déplacements (sauf transports rémunérés de personnes ou de marchandises : coursiers, taxis, livreurs)			

ANTÉCÉDENTS AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS

	STANDARD	HAUT DE GAMME	JEUNES ASSURÉS	RISQUES AGGRAVÉS
DURÉE D'ASSURANCE AUTO EN FRANCE EN CONTINU	≥ 12 mois	≥ 36 mois	≥ 0 mois	≥ 12 mois
ANCIENNETÉ DE PERMIS	≥ 3 ans	≥ 3 ans	≥ 0 et <3 ans	≥ 3 ans
BONUS/MALUS AUTO	≤ 1	≤ 0,80	≤ 1	≤ 3,5

✓ CONDUCTEURS DÉSIGNÉS : CONJOINT/CONCUBIN OU AUCUN SI CG SOCIÉTÉ

ÂGE DE L'ASSURÉ	≥ 18 ans	≥ 30 ans	≥ 18 ans	≥ 23 ans
ANCIENNETÉ DE PERMIS	≥ 0 an	≥ 3 ans	≥ 0 an	≥ 3 ans

✓ SUSPENSION, ANNULATION, RETRAIT DE PERMIS ≥ 3 MOIS

EXCÈS DE VITESSE / PERTE DE POINTS / AUTRES INFRACTIONS	Refus	Refus	Refus	Accepté
ALCOOLÉMIE ou STUPÉFIANTS	Refus	Refus	Refus	Accepté sans récidive
DÉLIT DE FUITE / REFUS D'OBTENIR	Refus	Refus	Refus	Refus
RÉCIDIVES (RETRAIT OU ANNULATION DE PERMIS ET ALCOOLÉMIE)	Refus	Refus	Refus	Refus, si l'élément aggravant déclaré est une récidive

✓ RÉSILIATION PAR UN ASSUREUR

NON-PAIEMENT DE PRIME	Accepté en mensuel ou semestriel si antécédents ≥ 24 mois sinon paiement annuel	Accepté en paiement annuel	Accepté en paiement annuel	Accepté en mensuel ou semestriel si antécédents ≥ 24 mois sinon paiement annuel
FAUSSE DÉCLARATION	Refus	Refus	Refus	Accepté
FRÉQUENCE DE SINISTRES	Refus	Refus	Refus	Accepté
AUTRES AGGRAVATIONS	Refus	Refus	Refus	Refus

SINISTRES EN AUTO OU MOTO EN TANT QUE CONDUCTEUR AVEC UN VÉHICULE APPARTENANT OU NON À L'ASSURÉ

MATÉRIELS ET/OU CORPORELS NON RESPONSABLES	≤ 2	≤ 2	1	≤ 5
MATÉRIELS RESPONSABLES	1	1	1	≥ 1 et ≤ 4 ou ≤ 2 si alcoolémie
CORPOREL RESPONSABLE	0	0	0	1 ou 0 si alcoolémie

3 FORMULES AU CHOIX ET DES OPTIONS SUR-MESURE

FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
» Responsabilité civile » Défense pénale et recours suite à accident » Protection juridique	FORMULE 1 + » Vol / incendie / bris de glace » Catastrophes naturelles	FORMULE 2 + » Dommages tous accidents
» Remboursement valeur de remplacement des véhicules mis en circulation depuis -12 mois, sauf location longue durée, LOA et crédit bail.		

OPTIONS

» Xenassur assistance	» Assurance conducteur	» Assurance accessoires et contenu
-----------------------	------------------------	------------------------------------

FRANCHISES

	STANDARD	HAUT DE GAMME	JEUNES ASSURÉS	RISQUES AGGRAVÉS
BRIS DE GLACE	≥ 65 € et ≤ 140 €	140 €	≥ 75 € et ≤ 140 €	≥ 75 € et ≤ 150 €
VOL ET INCENDIE	≥ 225 € et ≤ 475 €	475 €	≥ 250 € et ≤ 565 €	≥ 250 € et ≤ 575 €
CONDUITE EXCLUSIVE	750 € sauf pour le conducteur désigné			
XENASSUR ASSISTANCE	Assistance sans franchise kilométrique, en France métropolitaine et dans la plupart des pays d'Europe (en cas de panne, accident, vol, tentative de vol, crevaison, perte/vol/casse/enfermement de clés ou d'enlèvement par la fourrière) pour votre véhicule, vous et votre famille, en voyage, ensemble ou séparément. Véhicule de remplacement pour une durée d'immobilisation supérieure à 48h. Forfait remorquage sur autoroute et voies express dans la limite de 300 euros.			
ASSURANCE CONDUCTEUR	10 % IPP			
ASSURANCE ACCESSOIRES ET CONTENU	10 % du plafond			

